

Examens professionnels de niveau 3

[Le certificat d'aptitude professionnelle](#)

[Le brevet d'études professionnelles](#)

[La mention complémentaire de niveau 3](#)

[Informations pratiques](#)

Le certificat d'aptitude professionnelle

Le certificat d'aptitude professionnelle est un diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle.

Le CAP peut être préparé :

- par la **voie scolaire**, dans les lycées professionnels (LP) ou établissements privés d'enseignement technique. L'examen est passé à l'issue d'un cursus de préparation de deux ans. Certaines spécialités sont également passées au cours du cursus du baccalauréat professionnel ;
- par la **voie de l'apprentissage**, dans les centres de formation d'apprentis (CFA) publics ou privés ou les sections d'apprentissage. Certaines spécialités peuvent également être passées en cours de cursus du baccalauréat professionnel ;
- par la **formation professionnelle continue**, destinée à des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle ;
- il peut également être passé par des **candidats majeurs** n'ayant pas suivi de formation.

Toute personne ayant exercé une activité bénévole ou salariée pendant au moins 3 ans dans le champ du diplôme peut demander à faire [valider les acquis de son expérience](#).

Le brevet d'études professionnelles

Le brevet d'études professionnelles est un diplôme national qui atteste d'une qualification professionnelle.

Le BEP peut être préparé

- dans le cadre de la **formation conduisant au baccalauréat professionnel** pour les scolaires et les apprentis ;
- il peut être préparé de manière autonome par la **formation professionnelle continue** ;
- il peut également être passé par des **candidats majeurs** n'ayant pas suivi de formation.

La mention complémentaire de niveau 3

La mention complémentaire est un diplôme national qui vise à donner à son titulaire une qualification spécialisée. L'accès à la formation est accessible à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique et, éventuellement, général.

La mention complémentaire peut être préparée :

- par la **voie scolaire**, dans les lycées professionnels ou établissements d'enseignement technique privé. La formation dure 400 heures au minimum et se caractérise par une forte alternance.
- par la **voie de l'apprentissage**, dans les centres de formation d'apprentis (CFA) publics ou privés ou dans les sections d'apprentissage.

- par la **formation professionnelle continue** destinée à des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle.

Toute personne ayant travaillé pendant 3 ans dans un secteur professionnel en rapport avec la finalité du diplôme peut se présenter aux épreuves de l'examen sans condition de formation.

Outre l'examen, toute personne ayant exercé une activité bénévole ou salariée pendant au moins 1 an dans le champ du diplôme peut demander à faire [valider les acquis de son expérience](#).

Informations pratiques

Pour tous renseignements non trouvés sur ce site concernant les inscriptions, les calendriers détaillés des épreuves professionnelles écrites et pratiques, contactez le bureau des examens professionnels de niveau 3 (DEC 7) à l'adresse dec.capbep@ac-nantes.fr.

Vous avez une question précise, n'hésitez pas à consulter notre [FAQ](#).

M.A.J. le 02/05/2020

Dans cette rubrique

- [Inscriptions](#)
- [Matériel candidat](#)
- [Résultats](#)
- [E.P.S](#)
- [Aménagement d'épreuves](#)

Informations

[Consulter les calendriers des résultats](#)

À télécharger

- [Attestations de réussite à un examen](#)
- [Communication de copies \(sauf DNB\)](#)
- [Duplicatas de relevés de notes](#)
- [Demande de diplôme](#)
- [Procuration](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37